

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAUZ**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01
Fax : 04 77 51 26 71

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 MARS 2023**

Délibération n° 2023-02-15

Date de la convocation : 18 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : **23**
Nombre de conseillers présents : **16**
Nombre de procurations : **7**
Votes : **23**

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Le vingt-quatre mars deux-mil-vingt-trois à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, TEYSSIER Michel, MANDON Geneviève, CHAVANA Jean Luc, ROCHETTE Yvette, THOUMY Denis, DUCHAMP Françoise, MERLE Evelyne, SANTIAGO François, FAURE Pascal, BASTY Jean Pierre, EBOLI Laure, LESCANNE Etienne, RAYMOND Jonathan, MASSARDIER Alexandre.

Procurations :

ROCHETIN Pascale procuration à CHAVANA Jean Luc
ORIOU Jessica procuration à RAYMOND Jonathan
LAROIX Laurence procuration à LESCANNE Etienne
BESSON Hélène procuration à THOUMY Denis
LARGERON Olivier procuration à SEUX Christian
CROZET Hélène procuration à MANDON Geneviève
BASTY Cécile procuration à EBOLI Laure

Absents excusés :

Secrétaire : EBOLI Laure

OBJET : FISCALITE LOCALE - TAUX D'IMPOSITION 2023

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les taux des taxes locales sont inchangés depuis l'année 2002.

Il propose à l'assemblée de reconduire les mêmes taux d'imposition pour l'année 2023 :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 9,18 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 32.37 %
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties 41.00 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la proposition du maire.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
COPIE CERTIFIEE CONFORME.
A SAINT GENEST MALIFAUZ, le 25 mars 2023.

Le Maire
Vincent DUCREUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20230324-2023-02-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2023